



## Le rôle des infirmières dans la dispense de soins aux malades en fin de vie et à leurs familles

# Prise de position

### Prise de position du CII:

Les infirmières disposent d'une formation et de capacités qui les rendent à même de dispenser des soins compassionnels aux patients en fin de vie et à leurs familles. Le Conseil international des infirmières (CII) estime que les infirmières jouent un rôle fondamental dans la promotion d'une approche palliative qui vise à réduire les souffrances et à améliorer la qualité de vie des patients en fin de vie et leurs familles, grâce à l'identification précoce, à l'évaluation et à la gestion de la douleur ainsi que des besoins physiques, sociaux, psychologiques, spirituels et culturels de ces patients. Le CII estime que l'accès aux médicaments et interventions contre la douleur et autres symptômes est un droit humain et qu'il fait partie intégrante du droit de mourir dans la dignité.

Le CII soutient les efforts déployés par les associations nationales d'infirmières pour :

- Plaider en faveur de l'adoption de législations nationales ou régionales respectant pleinement les principes contenus dans la présente prise de position.
- Aider les infirmières à faire face aux problèmes liés à la fourniture de soins palliatifs complexes, dans des situations où elles se trouvent confrontées au décès ou à l'agonie de leurs patients – notamment la fourniture de soins compatissants et qualifiés ainsi que la prise en charge de la douleur et de ses symptômes durant le dernier stade de la vie, dans le respect tant de la volonté des patients que des normes déontologiques et culturelles en matière de mort et de deuil ; les aider également à répondre aux besoins des membres des familles dans les foyers, les établissements hospitaliers, les hospices, les maisons de santé et de retraite et autres établissements dans lesquels sont prodigués des soins terminaux.
- Militer en faveur d'une participation des infirmières aux approches pluridisciplinaires visant à prendre soin des malades en fin de vie et de leurs familles, notamment leur participation aux commissions d'éthique.
- Promouvoir des soins infirmiers respectueux des principes déontologiques et des valeurs culturelles, sur la base des lois pertinentes.
- Favoriser la participation et l'implication des infirmières dans les discussions, les politiques et les législations en rapport avec les questions de souffrance et de mort, y compris les soins aux malades en fin de vie et à leurs familles.

**International  
Council of Nurses**

3, place Jean-Marteau  
CH -1201 Geneva • Switzerland  
Telephone +41 (22) 908 0100  
Fax +41 (22) 908 0101  
e-Mail : [icn@icn.ch](mailto:icn@icn.ch)  
Website : [www.icn.ch](http://www.icn.ch)

/...

- Promouvoir l'intégration des aspects suivants dans les programmes élémentaires et supérieurs d'enseignement des soins infirmiers : compréhension de l'approche palliative ; acquisition de compétences en matière d'évaluation et de prise en charge de la douleur et de ses symptômes ; respect des valeurs culturelles ; droit des patients en fin de vie de faire des choix en toute connaissance de cause, notamment droit de choisir ou de refuser un traitement, droit d'être préservé autant que possible de la douleur et de la souffrance et droit à une fin de vie dans la dignité.

### **Contexte :**

À l'allongement de l'espérance de vie correspond une augmentation du nombre des maladies chroniques complexes ayant des effets incapacitants. Une approche palliative permet de soulager les patients souffrant de ces maladies et leurs familles. Les infirmières doivent entretenir leurs compétences et leurs connaissances afin d'être en mesure de prodiguer des soins aux personnes en fin de vie et à leurs familles.

Les personnes en fin de vie et leurs familles ont des croyances et des valeurs culturelles qui leur sont propres. C'est pourquoi les infirmières se doivent de dispenser des soins holistiques (approche globale), soucieux des questions culturelles et respectueux des croyances religieuses et spirituelles. Un environnement privilégiant les soins et le soutien qui reconnaît le caractère inévitable de la mort ne peut qu'aider les familles à accepter la mort et le deuil et à y faire face.

Les progrès réalisés dans les procédés permettant de maintenir une personne en vie ainsi que les changements intervenus dans les valeurs de la société relativement à la qualité de vie soulèvent des dilemmes déontologiques dans les soins infirmiers. Le débat porte actuellement avant tout sur le suicide assisté. Cependant, d'autres questions sont tout aussi importantes, notamment : le maintien ou l'arrêt des traitements, les directives et choix du patient lui-même (c'est-à-dire ses "volontés en matière de vie"), la planification préalable des soins, ainsi que les préoccupations liées à la qualité de la vie. Grâce au testament biologique, le patient peut donner des instructions sur l'application ou non, le cas échéant, de traitements et d'autres mesures de soutien à la vie.

Le rôle des infirmières et des autres professionnels des soins de santé en matière de soins prodigués aux malades en fin de vie continue d'être débattu et les infirmières doivent être informées des problèmes et des législations qui existent s'agissant des questions en rapport avec le dernier stade de la vie.

L'allègement des souffrances et de la douleur est l'une des responsabilités fondamentales des infirmières. Celles-ci sont formées à la gestion de la douleur, aux soins palliatifs et à la manière de soulager les personnes endeuillées, dans les derniers moments de la vie ou à l'agonie. La qualité des soins dispensés aux malades en fin de vie contribue grandement à une mort paisible et digne et aide les membres de la famille à faire face à la perte et les soutient dans leur travail de deuil.

**Adoptée en 2000**

**Revue et révisée en 2006 et en 2012**

**Prises de position y afférentes:**

- Les infirmières et les soins de santé primaires
- Les infirmières et les droits de l'homme

Le Conseil international des infirmières est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières représentant des millions d'infirmières du monde entier. Géré par des infirmières et à l'avant-garde de la profession au niveau international, le CII œuvre à promouvoir des soins de qualité pour tous et de solides politiques de santé dans le monde.